

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 8 AVRIL 2025

DÉLIBÉRATION N° C_2025_10

NOMENCLATURE M57 – MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

DATE DE LA CONVOCATION
03/04/2025

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du mardi 1er avril 2025, le Comité, conformément à la loi, délibérera quel que soit le nombre de personnes présentes ou représentées.

Le 8 avril 2025 à 13h30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Meymac (19), sous la présidence de M. Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève		P CAVITTE	X		
CAVITTE Pascal	X				
DARBON Alain					
DELIBIT Sandra					
ELOPHE Valéry					
MAGNE Marie-Ange					
MICHON Marie-Hélène			X		
PAGES Jean-Louis					
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise			X		
TOTAL / 10 (45% des voix)	1	1	3	2	82,5

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	x				
	LABBAT Jean-François					
	PADILLA-RATELADE M.			X		
	PETIT Christophe		J CORNELISSEN	X		
	TAGUET Jean-Marie					
	VIDAL Marie-Laure					
	ZIOLO Eric					
23	CHEVREUX Laurence					
	DEFEMME Catherine		V MARTIN	X		
	JOUANNETAUD Marinette					
	LEGER Jean-Luc					
	MARTIN Valéry	X				
	SIMONET Valérie					
87	LARDY Brigitte					
	MALET Patrick					
	TOTAL / 16 (25 % des voix)	2	2	3	4	45,833

Collège Intercommunal et Communal
Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
	BUJON Marc					
	CORNELISSEN Tony					
	FONFREDE Alain					
	MONTIGNY Pascal		X DUTEURTE	X		
VMM	BONNET-TENEZE V.		M COURTEIX	X		
	BOUCHOT Estelle		Y LE-GRAND	X		
	BOURROUX François					
	LELIEVRE Carla					
	SAVIGNAC Sylvie					
VEM	CHAUMEIL Romain					
	COURTEIX Nadine					
	FRAYSSE Marie					
CGS	BAUMGARTEN Christophe					
	BONIFAS Marina					

	LETELLIER Thierry					
	NICOUX Renée		P BRUGERE	X		
	SIMONS Benjamin					
CSO	ESCOUBEYROU Luc					
	GARGUEL Karine					
	GAUTIER Laurent					
	POITOU-LE BIHAN D.					
	RABETEAU Raymond					
MCeA	GUYONNET Gérard					
	ROULLAND René					
	VERDIER Alexandre					
PV	ANOMAN Mathieu					
	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	COLIN Juliana					
	COUPET Georges					
	DELEFOSSE Laurent					
BC	FORESTIER Joël					
	TOTAL / 32	2	4	4	6	18

Communes Corrèze

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BARBAZANGE Marie					
BEAUMONT Didier	X				
BEYNEL Liliane					
BILLOT Marie-Josée	X				
BOUDIN Olga					
BOISSONNEAU Marie-Lise					
BRETELLE Paul					
BROUTIN Frédérique					
CHABRERIE Christian			X		
CHARLE Pierre					
CHASSON Thomas					
CHAUQUET Guillaume					
CHAUQUET Marie-Hélène	X				
CHEVALIER Pierre					
CHEZE Monique					
CORNELISSEN Josée					
COULON Martial	X				
COURTEIX Michel	X				
DELEIGNIES André	X				
DEVEDEUX Jean-Paul					
DOULCET Jacqueline					
FOURGNAUD Claudine	X				
GAGE Pascal	X				
GRATADOUR Marcel	X				
HERRAULT Chantal					
HORNEBECK Catherine		B POUYAUD	X		
HOUGAS Bruno		A DELEIGNIES	X		
HUNDZINGER André	X				
ISLIAM Servetka			X		
JAMILLOUX VERDIER S.					
JOLY Daniel	X				
JOURNOUD Vladimir					
LACHAUD Michel			X		
LAFARGUETTE Lionel			X		
LAUZANNE Claudie		J VIGROUX	X		
LEFAI Benjamin					
LEFEVRE Corinne		D JOLY	X		
LEOCADIO-BANETTE Martine	X				
LOGE Jean-François					
LOUCHART Arnaud					
MAGIMEL Alain					
MANDON Henri					
MARLEIX Andréa					
MARTINIE Gérard					
MAZALEYRAT Emilie					
MIGNAUT Thomas					

MOCAER Laurence		MH CHAUQUET	X		
MORATILLE Gérard			X		
NOUAÏLE Josette		C FOURGNAUD	X		
PENEL Eric		MJ BILLOT	X		
PEREON Julien					
PORTE Guillaume					
POUYAUD Bernard	X				
POUZADOUX Denis		D BEAUMONT	X		
ROUSSEL Jean-Pierre					
ROUX Marie-Hélène					
SAGAN Françoise					
SAUGERAS Michel					
SEGUI Aurélien					
SENOUSSAOUI Bernard					
URBAIN Jean-Yves					
VEYRET JérémY		M LEOCADIO	X		
VIGROUX-SARDENNE J.	X				
VINATIER Catherine		P GAGE	X		
ZANELLI Philippe					
TOTAL / 64	14	10	15	24	

Communes Creuse

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
ALLEGRE-Sylviane					
ARNAUD Carole					
ARNAUD Christian					
ASO Eric					
BERGERON Guillaume					
BOYER Laurence					
BREBION Célia					
BREHIN Geneviève		A HUNDZINGER	X		
BROUSSOULOUX Maryse					
CABARET Pauline					
CAGNON Olivier					
CHAPAL Arnaud					
CHERADAME Lou-Andréa					
CLIDIERE Eliane					
DUMEYNIE Jean-Claude			X		
DUPONT Nicolas					
DUPRADEAUX Cyrille					
DUTEURTRE Xavier	X				
FAURE Jacques					
GERVAIS Nicolas					
GRANIER Michelle	X				
KLEIN Mario					
LAPOSTOLLE Gaëlle					
LEFORT Laurent					
LE MIGNOT Guy					
LEROUSSEAU Jean					
LOURADOUR Pierrick					
MAGRIT Gilles					
MAJIRUS Jean-Nicolas	X				
MOREAU Jean-Claude					
MOULIN Catherine					
MOUNAUD Patrick		B REUGE	X		
PATAUD Annick					
PATAUD Patrice					
PEYLET Jessica					
REUGE Bernard	X				
ROMAN Alexandru					
SALVIAT Gérard					
SOULMAGNON Philippe					
TERNAT Didier					
VERGNE Pierre					
WEIMANN Véronique			X		
ZUCCA Alain		M GRANIER	X		
TOTAL / 43	4	3	5	7	

Communes Haute-Vienne

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
CAILLAMAUD Jean-Paul					
CHEMIN Baptiste					
CYRILLE Aurore					
DUMONT SAINT PRIEST France					
FOHR Mariette					
GARDELLE Marie-Christine	X				
HENRIO Rémi			X		
JEGOU Isabelle					
KONINGS Paul		M GRATADOUR	X		
LAHAYE Françoise		M COULON	X		
LE GRAND Yannick	X				
MARTIN Sébastien					
MATINAUD Gilles					
SUDRON Frédéric					
VERGER Roland		MC GARDELLE	X		
VIGIER Ophélie		JP BOSDEVIGIE	X		
TOTAL / 16	2	4	5	6	
Communes et EPCI=30 % des voix	22	21		43	55

Personnels du Syndicat mixte : Juliette GIOUX, Guillaume RODIER, Olivier HUET, Nathalie HARANG, Mélanie LE NUZ, Marie MAZURIER, Véronique GIESSLER.

CODE PROJET 9300 (Finances)

Le rapporteur expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales
Vu le décret n°2015-1899 du 30/12/2015 portant application de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu la délibération du Comité Syndical n° C2023-14 en date du 14 décembre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier, nomenclature M57, au 1^{er} janvier 2024

Description du projet :

Le Comité syndical est informé que consécutivement au passage à la nomenclature M57, à compter de l'exercice 2024, le Parc naturel de Millevaches en Limousin est amené à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

L'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de la plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre du Code général des collectivités territoriales.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Comité :

- D'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section (fonctionnement et/ou investissement) à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section de l'exercice 2025 et à signer tout document s'y rapportant.

LE COMITE SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section (fonctionnement et/ou investissement) à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section de l'exercice 2025 et à signer tout document s'y rapportant.

	Votes			Voix	
	CONTRE	ABSTENTION	POUR	CONTRE	POUR
REGION			2		82,5
DEPARTEMENT			4		45,83
COM COM			6		18
COMMUNES			37		37
TOTAL			49		183,33

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 14/04/2025 et qu'elle a été affichée le 14/04/2025



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 14/04/2025

ID : 019-251900130-20250408-C_2025_10-DE